



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

> RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

> 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Acrylique fine Studio Acrylics : toutes couleurs faites en France

Code du produit : FDS028

Voir liste des références en annexe

UFI : MGF0-K0WQ-Y00R-SGHX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures & Vernis pour artistes

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : PEBEO SAS.

Adresse : CS 10106 .13881.GEMENOS CEDEX.FRANCE.

Téléphone : 33 (0) 4.42.32.08.08. Fax : 33 (0) 4.42.32.01.70.

reglementation@pebeo.com

www.pebeo.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

> Autres numéros d'appel d'urgence

Belgique : +32 70 245 245 L uxembourg : +352 8002 5500 S uisse : +41 1 145

> RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

> Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel :

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - Généraux :

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

> 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

>RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**> 3.2. Mélanges****> Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 REACH: 01-2120761540-60 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	GHS05, GHS07, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[1]	0 ≤ x % < 0.02

> Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 REACH: 01-2120761540-60 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	Skin Sens. 1: H317 C≥ 0.05%	

> Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

>RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours**> En cas d'inhalation :**

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

> En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau

Acrylique fine Studio Acrylics : toutes couleurs faites en France - FDS028

- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

> 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

> RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

> 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Acrylique fine Studio Acrylics : toutes couleurs faites en France - FDS028

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

> - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

>RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique**

Etat Physique :

Pâteux.

> Couleur

Non précisé

> Odeur

Seuil olfactif :

Non précisé.

> Point de fusion

Point/intervalle de fusion :

Non concerné.

> Point de congélation

Point/intervalle de congélation :

Non précisé.

> Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition :

Non concerné.

Acrylique fine Studio Acrylics : toutes couleurs faites en France - FDS028**> Inflammabilité**

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

> Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

> Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

> pH

pH en solution aqueuse : Non précisé.

pH : 8.30 .

Base faible.

> Viscosité cinématique

Viscosité : Non précisé.

> Solubilité

Hydrosolubilité : Diluable.

Liposolubilité : Non précisé.

> Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité et/ou densité relative

Densité : 1.15

> Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

> 9.2. Autres informations

COV (g/l) : 73.46

> 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

> 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

> RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

> 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

> 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO2)

>RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

> 11.1.2. Mélange

> Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

11.2. Informations sur les autres dangers

> Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 140-88-5 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.

CAS 100-42-5 : CIRC Groupe 2A : L'agent est probablement cancérigène pour l'homme.

CAS 79-06-1 : CIRC Groupe 2A : L'agent est probablement cancérigène pour l'homme.

CAS 141-32-2 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

CAS 79-10-7 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

CAS 9003-01-4 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérigénicité pour l'homme.

CAS 13463-67-7 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérigène pour l'homme.

> Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): Voir la fiche toxicologique n° 243.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Acrylique fine Studio Acrylics : toutes couleurs faites en France - FDS028

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :

08 01 11 * déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

>RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

> - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2022/692 (ATP 18)

> - Informations relatives à l'emballage :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
--------	---------

65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
----	---

84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
----	--

84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.
----	--

- Ordonnance Suisse sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils :

34590-94-8	2-(3-méthoxypropoxy)propane-1-ol
------------	----------------------------------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

>RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

> Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

> Abréviations :

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

> Modification par rapport à la version précédente

Référence	Désignation Référence
837041	ACRYLIQUE FINE STUDIO ACRYLICS 100 ML BLANC VIF
835311	STUDIO ACRYLICS ETUI 10 TUBES DE 20 ML ASSORTIS ET PINCEAU
837372	ACRYL.ST.HV 3T100ML FLUO JAUNE
837371	ACRYL.ST.HV 3T100ML FLUO ROSE
837370	ACRYL.ST.3T100ML FLUO ORANGE
837360	ACRYL.ST.3T100ML BLEU NOIR IR
837359	ACRYL.ST.3T100ML VERT JAUN IR
837358	ACRYL.ST.3T100ML VERT BLEU IR
837357	ACRYL.ST.3T100ML BLEU VERT IR
837356	ACRYL.ST.HV3T100ML VIO BLEU IR
837355	ACRYL.ST.HV3T100ML CUIVRE
837354	ACRYL.ST.HV3T100ML RGE BLEU IR
837353	ACRYL.ST.HV 3T100ML ORAN JAU I
837352	ACRYL.STUD.HV 3T100ML OR
837351	ACRYL.STUD.3T100ML ARGENT
837350	ACRYL.STUD.3T100ML OR RICHE
837065	ACRYL.STUD.3T100ML BLANC IVOIR
837064	ACRYL.ST.3T100ML OMBRE NATUR
837063	ACRYL.ST.3T100ML TERRE ROUGE
837061	ACRYL.ST.3T100ML TERRE VERTE
837060	ACRYL.ST.3T100ML VERT OX.CHR.I
837059	ACRYL.ST.3T100ML VERT VESSIE
837056	ACRYL.ST.3T100ML BLEU PRUSSE I
837055	ACRYL.ST.3T100ML ROSE AZO
837054	ACRYL.ST.3T100ML CRAMOISI ALIZ
837053	ACRYL.STUD.3T100ML ROU.CAD.F.I
837052	ACRYL.STUD.3T100ML JAU.CAD.F.I
837051	ACRYL.STUD HV 3T100ML JAU LUMI
837050	ACRYL.STU.HV 3T100ML MAGENT PR
837049	ACRYL.STUD.3T100ML CYAN PR OPA
837048	ACRYL.STU.HV 3T100ML JAU PR OP
837047	ACRYL.STUD. 3T100ML VIOLET COB
837039	ACRYL.STU HV 3T100ML ROUG VEN
837038	ACRYL.STU.HV 3T100ML SIENNE BR
837036	ACRYL.STUD. 3T100ML SIENNE NAT
837035	ACRYL.STU HV 3T100 JAUN DE VEN
837034	ACRYL.STUD HV 3T100 OCRE ROUG
837033	ACRYL.STUD. 3T100ML ROUGE CAD
837032	ACRYL.STUD. 3T100ML ORANGE CAD
837030	ACRYL.STUD HV 3T100ML BLEU TUR
837029	ACRYL.STUD.HV 3T100ML OMBRE BR
837028	ACRYL.STUD HV 3T100ML BLEU CER
837027	ACRYL.STUD.HV 3T100ML OCR JAUN
837026	ACRYL.STUD.3T100ML NOIR DE MA
837025	ACRYL.STU HV 3T100 BL OUTRE CL
837024	ACRYL.STU HV3T100ML JAUN NAPL
837023	ACRYL.STU HV 3T100ML J CAD MOY
837022	ACRYL.STUD. 3T100ML JAUN CAD C
837021	ACRYL.STU HV 3T100ML VIOL ORIE
837020	ACRYL.STU HV 3T100ML ECARL QUI
837019	ACRYL STUD HV 3T100 VERM TRANS
837018	ACRYL ST HV.3T100ML CARMIN NAP
837017	ACRYL.STUD HV 3T100ML BLEU PHT
837015	ACRYL.ST HV3T100ML BLEU OUT FC
837014	ACRYL.STU HV3T100ML BLEU COB I
837013	ACRYL.STU HV 3T100ML JA AZO CL
837011	ACRYLIQUE FINE STUDIO ACRYLICS 100 ML BLANC DE TITANE
179372	ACRYL ST.HV 500ML FLUO JAUNE
179371	ACRYL ST.HV 500ML FLUO ROSE
179370	ACRYL ST.HV 500ML FLUO ORANGE
179357	ACRYL ST.HV 500ML BLEU VERT IR
179354	ACRYL ST.HV 500ML RGE BLEU IRI
179353	ACRYL ST.HV 500ML ORAN JAU IRI
179022	ACRYL.STU.HV500ML JAUN CAD CIT
164360	ACRYL.ST.HV 3T250 BLEU NR IR
164359	ACRYL.ST.HV 3T250 VERT JAU IR

164358	ACRYL.ST.HV 3T250 VERT BLEU IR
164357	ACRYL.ST.HV 3T250 BLEU VERT IR
164356	ACRYL.STU.HV 3T250 VIO BLEU IR
164355	ACRYL.STU.HV 3T250 ML CUIVRE
164354	ACRYL.STU.HV 3T250 RGE BLEU IR
164353	ACRYL.STU.HV 3T250 ORAN JAU IR
164352	ACRYL.STU.HV3T250ML OR
164351	ACRYL.STU.HV3T250ML ARGENT
164350	ACRYL.STU.HV 3T250 OR RICHE
164065	ACRYL.STU.HV 3T250 BLANC IVOI
164064	ACRYL.STU.HV 3T250 OMBRE NAT
164063	ACRYL.STU.HV 3T250 TERRE ROUGE
164061	ACRYL.STU.HV 3T250 TERRE VERTE
164060	ACRYL.STU.HV 3T250 VERT OX.CHR
164059	ACRYL.STU.HV 3T250 VERT VESSIE
164056	ACRYL.STU.HV 3T250 BLEU PRUSSE
164055	ACRYL.STU.HV 3T250 ROSE AZO
164054	ACRYL.STU.HV3T250 CRAMOSI.ALIZ
164053	ACRYL.STU.HV3T250 ROU.CAD.F.I
164052	ACRYL.STU.HV3T250 JAU CAD F.I
164050	ACRYL.STU.HV 3T250 MAGENTA PRI
164049	ACRYL.STU.HV 3T250 CYAN PRIM
164048	ACRYL.STU.HV 3T250 JAUNE PRIM.
164046	ACRYL STU HV 3T250ML GRIS NEUT
164045	ACRYL.STU HV 3T250ML ROSE VIF
164043	ACRYL.STU HV3T250ML VERT CAD I
164042	ACRYL.STU HV3T250ML EMERA PHTA
164041	ACRYL.STU HV 3T250ML BLC VIF
164040	ACRYL.STUD HV 3T250 GRIS PAYNE
164038	ACRYL.STU.HV 3T250ML SIENNE BR
164036	ACRYL.STU HV 3T250ML SIEN NAT
164033	ACRYL.STU HV 3T250ML ROUGE CAD
164032	ACRYL.STU HV 3T250ML ORANG CAD
164030	ACRYL.STU HV 3T250ML BLEU TUR
164029	ACRYL.STU HV 3T250ML OMBRE BR
164028	ACRYL.STU HV 3T250ML BLEU CER
164027	ACRYL.STU HV 3T250ML OCR JAUN
164026	ACRYL.STU 3T250ML NOIR DE MA
164024	ACRYL.STU HV3T250ML JAUN NAPL
164023	ACRYL.STU HV 3T250ML J CAD MOY
164021	ACRYL.STU HV 3T250ML VIOL ORIE
164020	ACRYL.STU HV 3T250ML ECARL QUI
164019	ACRYL STU HV 3T250 VERM TRANS
164018	ACRYL ST HV.3T250ML CARMIN NAP
164017	ACRYL.STU HV 3T250ML BLEU PHT
164015	ACRYL.ST HV3T250ML BLEU OUT FC
164013	ACRYL.STU HV 3T250ML JA AZO CL
164011	ACRYLIQUE FINE STUDIO ACRYLICS 250 ML BLANC DE TITANE
835421	STUDIO ACRYLICS ETUI 20 TUBES DE 20 ML ASSORTIS ET PINCEAU
835431	STUDIO ACRYLICS ETUI 30 TUBES DE 20 ML ASSORTIS ET PINCEAU
835441	STUDIO ACRYLICS ETUI 40 TUBES DE 20 ML ASSORTIS
833500	ACRYLIC STUDIO PACK DYNA 6T20 ML
524704	ULTIMATE POURING MEDIUM SET DECOUVERTE
837040	ACRYL.STU HV 3T100ML GRIS PAYNE
837042	ACRYL.STU HV 3T100ML EMERA PHTA
837043	ACRYL.STU HV 3T100ML VERT CAD I
837044	ACRYL.STU HV 3T100ML VERT HOOKE
837045	ACRYL.STU HV 3T100ML ROSE VIF/FR
837046	ACRYL.STU HV 3T100ML GRIS NEUT/FR